

Le Bulletin de la retraite

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE

observatoireretraite.ca

UN PANORAMA INTERNATIONAL DES SYSTÈMES DE RETRAITE

Les systèmes de retraite sont des institutions sociales complexes, diversement configurées, qui présentent des fonctions et des visées spécifiques à chaque société. Ils partagent malgré tout des caractéristiques communes, qui rendent les comparaisons internationales possibles. Ces comparaisons peuvent être utiles pour mieux comprendre l'évolution de ces systèmes, en particulier lorsqu'ils sont traversés par des épisodes de crises qui, comme celle de 2008, ont ébranlé leurs assises. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) est un organisme public français¹ qui a récemment proposé un dossier complet portant sur l'évolution des systèmes de retraite de plusieurs pays occidentaux. Ce dossier fournit un cadre d'analyse, mais aussi des matériaux empiriques susceptibles d'éclairer l'étude des systèmes de retraite dans une perspective comparée. Grâce à l'aimable collaboration du COR, la présente édition du Bulletin de la retraite est consacrée à ce dossier.

Bonne lecture.

Actualités

■ Le ministre des Finances du gouvernement canadien, Bill Morneau, a déposé son premier budget le 22 mars dernier. Parmi les mesures touchant la retraite, mentionnons

- L'accroissement de la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées vivant seul, pour un montant pouvant aller jusqu'à 947 \$ par année;

1. Pour une présentation complète de cet organisme : [www.cor-retraites.fr].

2. [http://www.budget.gc.ca/2016/docs/themes/inclusive-fair-inclusif-equitable-fr.pdf].

- Le rétablissement de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse à 65 ans.

De plus, le ministre des Finances a récemment réaffirmé son intention d'intensifier les discussions concernant l'amélioration du Régime de pensions du Canada. Des consultations publiques seraient, à cet effet, prévues au cours des prochains mois. Les débats à venir porteront vraisemblablement sur les scénarios privilégiés de cette amélioration.

- En janvier dernier, l'Observatoire de la retraite organisait une conférence publique³ visant à faire le point sur la restructuration des régimes de retraite du secteur municipal, un peu plus d'un an après l'application de la Loi 15. Denis Marcoux, président de la FSSSP-CSN, et Marc Ranger, directeur québécois du SCFP sont revenus sur les événements et ont discuté de la situation actuelle. Cette conférence est maintenant en ligne sur le site de l'Observatoire.

- Le 16 février dernier, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il reportait d'un an la mise en œuvre du Régime de retraite de la province (RRPO)⁴. Cela signifie que les

3. [http://observatoireretraite.ca/audio-video/1].

4. [http://www.morneaushepell.com/ca-fr/Publications/1%E2%80%99ontario-reporte-la-mise-en-oeuvre-du-rrpo].

Sommaire

Mobilisations	2
Le savant et la politique	
Vieillesse, emploi et retraite : un panorama international	2
Veille internationale	
France, Angleterre, Japon	5
Ressources documentaires	
Dossier du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur le panorama international des systèmes de retraite	5

premières cotisations seraient versées dès le 1^{er} janvier 2018. Ce report s'inscrit dans le contexte des discussions engagées entre les provinces et le gouvernement fédéral sur l'amélioration des composantes des régimes de retraite publics.

■ La Caisse de dépôt et placement du Québec a rendu publics, le 22 février, ses résultats financiers⁵ pour l'année 2015. Pour cette année, le rendement s'élève à 9,1 % et l'actif net sous gestion est de 248 milliards de dollars. Les catégories d'actifs non traditionnels (immeubles, placement privé et infrastructures) ont contribué au quart des résultats de placement de l'année (20,1 milliards de dollars), ce qui confirme la consolidation de nouvelles stratégies de placement à la Caisse.

■ Le quotidien *Le Devoir* a publié, le 20 février dernier, un cahier spécial⁶ portant sur l'investissement responsable au Québec et ailleurs. Ce cahier présente le rôle que peut jouer ce type d'investissement dans le développement d'initiatives structurantes pour la société, l'économie et l'environnement. Bâtirente et le Fonds de solidarité - FTQ font partie des gestionnaires de fonds qui, au Québec, mettent de l'avant une conception du rôle de l'épargne-retraite axée sur l'intérêt général.

Mobilisations

■ Le 4 avril prochain, une manifestation visant à faire adopter une loi pour empêcher les clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite aura lieu à Montréal. Cette manifestation, organisée par le Syndicat des Métallos, mais ouverte à tous les groupes et personnes, vise à étendre aux régimes de retraite les dispositions législatives actuelles qui concernent les salaires afin d'éviter les disparités de traitement.

■ Le Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)⁸ organise le 8 avril prochain un colloque intitulé « Le droit humain à une retraite décente ».

■ Le Conseil du Québec de l'Association canadienne des administrateurs des régimes de retraite (ACARR)⁹ organise ce printemps un colloque intitulé « Quelles approches considérer en 2016 pour assurer le succès de nos régimes CD ? ». Ce colloque aura lieu le 21 avril prochain à Montréal.

5. [<http://cdpq.com/fr/node/2580>].

6. [<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/463226/ou-en-est-l-investissement-responsable>].

7. [<https://www.facebook.com/events/512512202264351/>].

8. [<https://fspd.uqam.ca/evenementsfspd2dep/1814-xviie-journee-en-droit-social-et-du-travail-8-avril-2016.html>].

9. [http://www.acpm.com/activite_CROC.aspx].

LE SAVANT ET LA POLITIQUE

Vieillesse, emploi et retraite : panorama international

Conseil d'orientation des retraites, France

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) en France conduit des études comparatives, à titre illustratif des problématiques traitées pour la France, sur un panel de dix pays représentatifs de la diversité des systèmes de retraite dans les pays industrialisés : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Le présent texte constitue la note de présentation générale d'un dossier présenté lors d'une des séances du COR consacrées à ces études comparatives. Ce dossier, qui comporte des documents qui sont référencés dans le texte, présente les principales caractéristiques des systèmes de retraite et leurs évolutions depuis la crise (première partie du dossier); il fait ensuite le point sur leurs situations financières et leurs modalités de financement (deuxième partie).

1. Les systèmes de retraite et les réformes depuis la crise

Les systèmes de retraite peuvent être présentés comme des ensembles à quatre niveaux, même s'il est possible que certains de ces niveaux n'existent pas dans tous les États¹⁰ — plutôt qu'en différents piliers — terminologie qui renvoie à une conception plus normative des systèmes de retraite selon laquelle chacun des piliers devrait être développé, voire être de même importance :

– le rez-de-chaussée : les minima de retraite ou « retraites planchers » — tous les pays en ont au moins un visant à assurer un socle de solidarité commun à tous les retraités;

– le premier niveau : les retraites de base — par répartition dans tous les pays, sauf aux Pays-Bas qui ne disposent pas de premier niveau collectif obligatoire;

– le deuxième niveau : les retraites professionnelles — en capitalisation, sauf en France où les régimes complémentaires professionnels obligatoires sont en répartition et sont généralisés aux salariés et aux indépendants (il existe aussi des régimes supplémentaires professionnels en capitalisation, mais qui restent assez marginaux). Les dispositifs professionnels en capitalisation ne sont pas explicitement obligatoires (ils le sont souvent à l'échelle de certaines branches d'activité) — avec des différences de

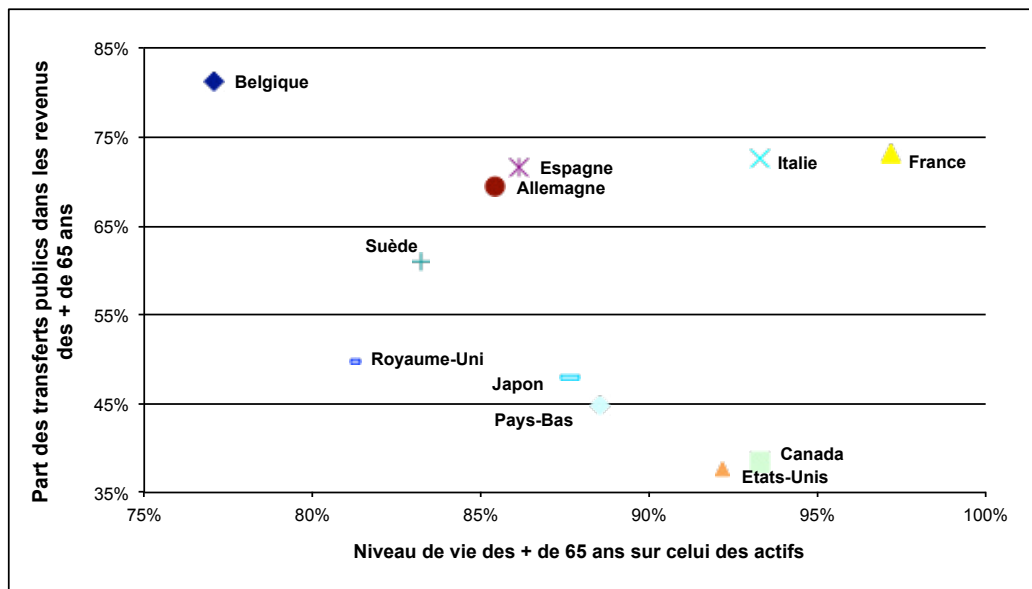
10. Voir Document no. 2 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3173.pdf>].

couverture selon les catégories socio-professionnelles, même si aux Pays-Bas et en Suède plus de 90 % de la population active est couverte par ce type de plan ;

– enfin le troisième niveau : les retraites individuelles, facultatives, en capitalisation unique, qui dépendent de la capacité d'épargne des individus.

Les régimes par répartition constituent donc le socle commun à tous les systèmes de retraite des pays étudiés, et les régimes en capitalisation viennent en complément et sont plus ou moins développés selon les pays.

Classification des systèmes de retraite



Source : SG-COR d'après les données de l'OCDE, 2013.

Il est possible, à partir des données de l'OCDE, qui distinguent les revenus des ménages dont la personne de référence à plus de 65 ans, de classer les systèmes de retraite étudiés en combinant la part des revenus de ces ménages provenant des transferts publics (retraites planchers et de premier niveau) et le niveau de vie des plus de 65 ans rapporté à celui des actifs.

Des systèmes de retraite très divers, reposant sur des architectures et des règles différentes, peuvent ainsi contribuer à obtenir les mêmes résultats en matière de niveau de vie relatif des plus de 65 ans. C'est le cas par exemple des systèmes de retraite français et italien, reposant sur un modèle public et collectif, et des systèmes de retraite américain et canadien, qui renvoient plutôt à un modèle privé et individuel ; dans ces différents pays, le niveau de vie des plus de 65 ans est proche de celui des actifs.

La comparaison des systèmes de retraite

La comparaison des systèmes de retraite reste en tous les cas délicate, car elle ne peut pas se faire sans tenir compte du contexte spécifique à chaque pays, comme l'illustre l'exemple précédent de classification : le niveau de vie relatif des plus de 65 ans est proche aux États-Unis et en Italie, alors même que la part des retraites publiques dans les revenus des plus de 65 ans varie du simple au double entre ces deux pays (environ 35 % et 70 %).

En particulier, la comparaison des différents paramètres des systèmes de retraite doit être effectuée avec prudence, car ces paramètres peuvent renvoyer à des réalités différentes sous couvert de termes identiques. Il en est de même pour la comparaison des situations financières des systèmes de retraite, car les écarts en la matière peuvent renvoyer à des différences de périmètre des retraites publiques, de types de

financement et de pratiques de finances publiques.

Les systèmes de retraite des pays étudiés par le COR et plus généralement leurs systèmes de protection sociale subissent une crise financière et économique sans précédent par son ampleur et sa durée. Dans ce contexte, les systèmes de protection sociale ont joué leur rôle traditionnel d'amortisseur en début de crise¹¹ : en 2009, les prestations sociales ont été le principal contributeur de la stabilisation du revenu disponible des ménages. Mais, face à la durée de la crise, les systèmes de protection sociale peinent à protéger les revenus, en particulier dans les pays les plus durement touchés. L'effet stabilisateur s'est affaibli dans de nombreux États membres de l'Union européenne (UE) en 2012 alors que les revenus se contractaient à nouveau. De fait, les systèmes de protection sociale n'ont pas été conçus pour faire face à une crise aussi durable et il est à prévoir des évolutions si la crise perdurait, comme cela a déjà été le cas avec les réformes des systèmes de retraite depuis 2008, notamment sur les âges de la retraite ou sur les revalorisations des pensions¹².

2. Vieillesse et situations financières des systèmes de protection sociale et de retraite

La Commission européenne et l'OCDE sont les principaux producteurs de données comparatives portant sur la situation financière des systèmes de retraite.

Le Comité de politique économique, à la demande du Conseil Ecofin, a mis en place un groupe de travail sur le vieillissement — Ageing Working Group (AWG) — chargé de présenter au Conseil tous les trois ans des projections d'évolution à long terme de toutes les dépenses publiques

11. Voir Document no. 3 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3174.pdf>].

12. Voir Document no. 2 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3173.pdf>].

liées à l'âge (dont les retraites). Dans ses derniers travaux de projection¹³, l'AWG fait état de différences entre les États membres de l'UE en termes de niveau et d'évolution des dépenses liées à l'âge :

- une baisse des dépenses totales liées à l'âge par rapport au PIB est prévue dans huit États membres (dont la France, l'Italie et l'Espagne). Dans tous ces pays, en particulier le ratio « retraites/PIB » diminuerait à long terme ;
- pour un autre groupe de pays (dont la Suède et le Royaume-Uni), le ratio « dépenses liées à l'âge/PIB » devrait croître modérément ;
- le ratio « dépenses liées à l'âge/PIB » augmenterait plus fortement dans les dix États membres restants (dont les Pays-Bas et l'Allemagne), avec en particulier une augmentation du ratio « retraites/PIB » dans tous ces pays.

Les différences d'évolution des dépenses liées à l'âge entre les États membres s'expliquent principalement par celles des dépenses de retraite, qui résultent en particulier de la diversité des régimes de retraite publics, de leur degré de maturité et des effets des réformes menées jusqu'à présent — ces effets contribueraient pour l'essentiel à la réduction prévue à long terme des dépenses publiques de retraite exprimées en pourcentage du PIB dans la majorité des États membres (dont la France, l'Italie, l'Espagne et la Suède).

Le Panorama des pensions 2015 de l'OCDE¹⁴ examine l'effet des récentes réformes des retraites — qui ont visé à renforcer le lien entre les cotisations versées et les prestations reçues — et souligne la nécessité de poursuivre les réformes au regard de l'endettement public. La poursuite des réformes devrait se faire, selon l'OCDE, en épargnant certaines catégories d'assurés, via notamment le maintien, et selon les cas le renforcement, des minimas de pension. Le Panorama des pensions 2015 de l'OCDE présente également toute une batterie d'indicateurs de politiques publiques en matière de retraite, couvrant différents thèmes : la conception des systèmes de retraite ; les droits futurs à pension des hommes et des femmes à différents niveaux de revenu ; le financement des systèmes de retraite ; le contexte démographique et économique dans lequel s'insèrent les systèmes de retraite ; les systèmes de retraite privés et les fonds de réserve des régimes publics. La publication intègre aussi une description synthétique des systèmes de retraite de tous les pays de l'OCDE et du G20.

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a publié au cours de l'année 2014 deux rapports, le premier sur les perspectives des systèmes de protection sociale et le second sur leurs modes de financement¹⁵. Le premier met

13. Voir Document no.4 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3175.pdf>].

14. Voir Document no.5 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3176.pdf>].

en avant les conséquences du vieillissement de la population sur l'équilibre financier à long terme de la protection sociale dans son ensemble, qui sont susceptibles de replacer les perspectives financières des régimes de retraite dans un cadre plus large. Le second souligne que la France se distingue par un haut niveau de dépenses sociales — au sein desquelles, toutefois, la structure par risques est proche de la moyenne observée dans l'ensemble des pays européens —, et par une structure du financement accordant une part importante aux cotisations sociales et aux impôts affectés aux régimes de protection sociale, au détriment des concours budgétaires directs de l'État ou des collectivités locales. La France se distingue également par une large autonomie du pilotage des finances sociales, qui vise à l'équilibre financier des régimes dans le cadre de lois financières annuelles dans le domaine de la sécurité sociale et d'accords interprofessionnels pluriannuels dans ceux de l'assurance chômage et des retraites complémentaires.

Concernant les pensions privées, en capitalisation, les pertes d'investissement subies en 2008 étaient récupérées dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE par les régimes professionnels et individuels en 2013. Cette progression s'est poursuivie en 2014 selon le rapport 2015 de l'OCDE, Pensions Market in Focus¹⁶, portée principalement par une augmentation de la prise de risque des acteurs via des investissements sur des marchés étrangers et dans des produits non traditionnels comme le foncier ou les produits dérivés. Au cours de la dernière décennie (englobant la crise de 2008), la majorité des pays de l'OCDE ont vu globalement un déclin de la part des actions dans les placements de leurs fonds de pension, au profit à la fois des obligations et des produits non traditionnels.

Enfin, ce dossier aborde la question des différences de niveaux de vie des actifs et des retraités en Europe¹⁷. La France apparaît comme l'un des pays européens où le niveau de vie des 65 ans et plus est le plus proche de celui des moins de 65 ans. Les raisons de cette position française demeurent peu étudiées. Selon une exploitation des données de l'enquête Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), il apparaît que les différences de niveau de vie des 65 ans et plus entre la France et une sélection de pays européens s'expliquent principalement par les écarts de pensions brutes — ces dernières étant parmi les plus élevées en France —, alors que les différences de structures de prélèvement direct et, dans une moindre mesure, de structure sociodémographique jouent en sens inverse.

15. Voir Document no.6 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3177.pdf>].

16. Voir Document no.7 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3178.pdf>].

17. Voir Document no.8 : [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3179.pdf>].

Veille internationale

FRANCE

Le Conseil d'analyse économique (CAE) propose de revoir la gouvernance des régimes de retraite dans le cadre d'une restructuration du système de protection sociale en France. Parmi les propositions avancées, le CAE suggère de modifier le mode actuel de calcul des retraites, qui dépendrait trop de la croissance économique¹⁸.

ANGLETERRE

Le gouvernement anglais a opéré des modifications au sein de son régime de retraite public, qui entreront en vigueur au début du mois d'avril. L'une de ces modifications concerne l'augmentation du nombre minimal d'années de contribution pour pouvoir bénéficier d'une rente, soit dix ans¹⁹.

JAPON

Le Fonds d'investissement et de pension du gouvernement du Japon (GPIF), qui est le fonds le plus capitalisé au monde, a renoué avec des rendements positifs, après avoir connu des pertes financières historiques en 2015. Des changements dans la composition de son portefeuille au cours de l'année dernière ont mené à l'achat d'actifs plus risqués, exposant davantage le fonds à la volatilité des marchés²⁰.

Ressources documentaires

Dossier du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur le panorama international des systèmes de retraite

Ce dossier mensuel préparé par le COR comprend plusieurs documents pertinents qui sont tous disponibles en ligne : [\[http://www.cor-retraites.fr/article464.html\]](http://www.cor-retraites.fr/article464.html).

Parmi ces ressources, le document no.2 [\[http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3173.pdf\]](http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3173.pdf) se démarque pour les données utiles qu'il présente. Ce document rassemble

18. [\[http://www.cae-eco.fr/Gouverner-la-protection-sociale-transparence-et-efficacite.html\]](http://www.cae-eco.fr/Gouverner-la-protection-sociale-transparence-et-efficacite.html).

19. [\[https://www.gov.uk/new-state-pension/\]](https://www.gov.uk/new-state-pension/).

20. [\[http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-03-01/japan-pension-whale-s-42-billion-gain-masks-tougher-times-ahead\]](http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-03-01/japan-pension-whale-s-42-billion-gain-masks-tougher-times-ahead).

dix fiches techniques portant sur différents aspects de la comparaison internationale esquissée par le COR. Ces fiches, qui sont précédées d'une introduction à la configuration institutionnelle des régimes de retraite, fournissent des matériaux statistiques pertinents pour des analyses comparées des systèmes de retraite dans les pays occidentaux.

Fiche 1. Données de base (démographie, économie, dépenses de protection sociale)

Fiche 2. Architecture et financement

Fiche 3. Dispositifs de pilotage

Fiche 4. Dispositifs en capitalisation

Fiche 5. Conditions et âges de départ à la retraite

Fiche 6 : Emplois des seniors

Fiche 7. Niveau des retraites/de vie/de pauvreté

Fiche 8. Solidarité

Fiche 9. Égalité femmes/hommes

Fiche 10. Retraites et Union européenne

Ces fiches sont suivies de deux annexes :

Annexe 1. Synthèse des règles des régimes publics de retraite suivis par le COR.

Annexe 2. La modulation du montant de pension selon l'âge de départ à la retraite et l'âge de début d'activité (ou la durée validée définie ici comme la différence entre ces deux âges).

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'  OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'IRÉC publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

NUMÉRO 12/MARS 2016

Institut de recherche en économie contemporaine

1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4
(514) 380-8916/www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Directeur de l'information : André Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite : Corinne Béguerie, Frédéric Hanin, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec